

Communiqué de presse du groupement hospitalier de territoire de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest

Toulouse, le 6 juillet 2016

Constitution du groupement hospitalier de territoire de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a créé un nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé à l'échelle d'un territoire, les «groupements hospitaliers de territoires» (GHT). L'objectif de cette nouvelle organisation hospitalière est de garantir à tous les patients un meilleur accès aux soins en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical et d'un projet de soins partagés. Tous les hôpitaux publics devaient adhérer à un GHT avant le 1^{er} juillet 2016.

Dans ce cadre, le groupement hospitalier de territoire de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest est constitué par l'adhésion de l'ensemble des établissements publics de santé du territoire : les centres hospitaliers Comminges-Pyrénées, de Graulhet, de Lavour, de Muret, Gérard Marchant et les Hôpitaux de Luchon autour du Centre hospitalier universitaire de Toulouse, établissement support du GHT. Les instances des sept établissements ont toutes émis un avis sur cette nouvelle organisation.

Ces sept structures hospitalières publiques partagent les mêmes ambitions : assurer aux patients des soins de proximité de qualité, garantir un accès à une offre de recours d'excellence et partager l'innovation au sein du territoire. La convention constitutive du GHT a été transmise à l'agence régionale de santé (ARS) de la région Occitanie pour approbation.



Le territoire du groupement de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest

Il comprend en son sein la métropole toulousaine. Il s'étire au nord avec le bassin de santé du Tarn Ouest et ses secteurs vauréens et graulhétos, en expansion démographique dans le prolongement de la dynamique métropolitaine. Il recouvre par ailleurs l'intégralité du territoire haut-garonnais, contrasté entre des secteurs très urbanisés, marqués par une offre de soins très spécialisée et concurrentielle,

et des secteurs plus au sud, dont le Comminges, davantage ruraux et adossés au massif pyrénéen.

Une volonté ancienne et durable de coopérer au service de la population du territoire

Les liens tissés par le CHU de Toulouse avec les autres établissements publics de santé du territoire, sont le fruit d'une politique ancienne et durable. Des actions fédèrent de longue date ces établissements dans le cadre des filières de soins coordonnées, à l'exemple des actions conduites par le Gérotopôle pour le parcours de soins des personnes âgées.

Un projet médical partagé et des valeurs communes

La constitution du GHT Haute-Garonne et du Tarn Ouest s'inscrit dans cette politique dynamique de coopérations et résulte d'une concertation menée depuis plusieurs mois. De nombreuses rencontres entre les différents partenaires ont permis de s'accorder sur quatre orientations stratégiques principales :

- la valorisation de l'offre de soins publique sur le territoire,
- l'organisation de parcours de soins spécialisés,
- une politique commune de gestion prévisionnelle des effectifs médicaux, support de l'organisation de futures équipes médicales territoriales communes,
- le développement de pratiques de soins modernisées dans le cadre de prises en charge graduées.

Le projet médical et le projet de soins partagés seront finalisés pour le 1^{er} juillet 2017. Il n'y a pas d'enjeux de remise en cause de l'offre de soins de proximité.

Le projet médical partagé sera structuré autour des quatre orientations stratégiques et permettra aux patients du territoire un égal accès à des soins sécurisés et de qualité grâce à une stratégie de prise en charge coordonnée et graduée, c'est-à-dire adaptée aux besoins des patients en préservant une offre de soins de proximité et un accès aux innovations thérapeutiques.

Le projet de soins partagé sera la déclinaison paramédicale des grandes orientations du projet médical partagé du groupement.

Le CHU de Toulouse sera l'établissement support du GHT chargé de coordonner, au niveau du territoire, la fonction achats, le système d'information, la coordination des plans de formation continue et de développement professionnel continu de l'ensemble des personnels.

Un plan d'actions, décliné autour d'une dizaine de groupes de travail, a été mis en place afin de poursuivre l'élaboration du projet médical partagé et d'envisager l'organisation coordonnée des activités médico techniques et des fonctions support au sein du GHT.

En s'engageant à constituer le groupement hospitalier de territoire de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest, les sept établissements publics de santé s'accordent sur les principes suivants, intégrés dans une charte de confiance et de coopération :

- le respect des valeurs du service public hospitalier et la continuité de son fonctionnement,
- l'égalité d'accès aux soins et aux activités de prévention,
- la liberté et le respect des droits des usagers,
- l'adaptation permanente des projets médicaux et des prises en charge,
- la subsidiarité dans l'exercice des activités médicales, médico-techniques et de support,
- la recherche de l'excellence et l'amélioration continue de la qualité.

Un axe fort, la psychiatrie avec la création d'une communauté psychiatrique de territoire

Dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale, les établissements du groupement délèguent à une communauté psychiatrique de territoire l'élaboration du projet médical et du projet de soins partagés de la filière.

La création concomitante d'une communauté psychiatrique de territoire (CPT) préfiguratrice permet ainsi de reconnaître au sein du GHT les spécificités de la filière psychiatrique en créant un espace de coopération dédié. Ce montage conventionnel original offre l'opportunité d'améliorer le parcours de santé et de vie du patient souffrant de troubles psychiques en collaboration avec les différents acteurs et professionnels concernés (sanitaire, médico-social et social) et de consolider ainsi la psychiatrie publique du territoire.

La communauté psychiatrique de territoire concerne dans un premier temps les établissements membres du GHT exerçant une activité en psychiatrie soit : le CH de Lavar, le CHU de Toulouse et le CH Gérard Marchant.

L'animation et la coordination de cette filière relèvent de la CPT et de son établissement support le centre hospitalier Gérard Marchant. Afin d'élaborer les projets médical et de soins de la filière, la CPT se dote d'instances spécifiques : une assemblée médicale, une assemblée paramédicale, un comité de pilotage. La représentation de la CPT est assurée dans l'ensemble des instances du GHT.

La gouvernance

La composition des instances du groupement est établie en respectant une représentation égale des sept établissements. La composition des instances recherche une taille favorisant une animation et une participation effectives. La gouvernance du GHT s'articule autour de six instances :

- comité stratégique,
- comité territorial des élus locaux,
- collège médical,
- commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- comité des usagers,
- conférence territoriale de dialogue social.

Les 7 établissements du GHT :

- Centre hospitalier Comminges-Pyrénées
- Centre hospitalier de Graulhet
- Centre hospitalier de Lavar
- Hôpitaux de Luchon
- Centre hospitalier Gérard Marchant
- Centre hospitalier de Muret
- Centre hospitalier universitaire de Toulouse

Les chiffres clés du GHT :

- 1,4 millions d'habitants sur le territoire
- 7 établissements publics de santé
- 5200 lits et places



Contact presse :

- **CHU DE TOULOUSE, DIRECTION DE LA COMMUNICATION, HOTEL-DIEU SAINT-JACQUES,**
Dominique Soulié - tél. : 05 61 77 83 49 - mobile : 06 27 59 58 96 - courriel : soulie.d@chu-toulouse.fr